



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TERRITOIRE

### COMPTE RENDU N° 45 *(Application de l'article 46 du Règlement)*

**Mercredi 29 mars 2006**  
(Séance de 14 heures 30)

*Présidence de M. Patrick Ollier, Président*

### SOMMAIRE

	page
– Examen, en application de l'article 88 du règlement, des amendements au projet de loi (n°2943), adopté par le Sénat en première lecture après déclaration d'urgence, relatif à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire <i>(M. Alain Venot, rapporteur)</i> .....	2

Statuant en application de l'article 88 du Règlement, la Commission a poursuivi l'examen, sur le rapport de **M. Alain Venot**, des **amendements** au projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture après déclaration d'urgence, relatif à la **transparence et à la sécurité en matière nucléaire (n° 2943)**.

## TITRE I<sup>ER</sup>

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**Article 2 :** *Principes applicables aux activités nucléaires et régime des installations intéressant la défense*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 325 de M. Jean Dionis du Séjour.

**Article additionnel après l'article 2 :** *Compétences exercées par le Gouvernement, les ministres chargés de la sûreté nucléaire, les ministres chargés de la radioprotection et l'Autorité de sûreté nucléaire*

La Commission a *accepté* les sous-amendements n° 311 et n° 312 de M. Jean-Yves Le Déaut à l'amendement n° 11 de la Commission.

## TITRE II

### LA HAUTE AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

**Article 2 bis :** *Compétences de la haute autorité de sûreté nucléaire*

La Commission a *repoussé* les amendements n° 133 de M. Claude Birraux, n° 251 et n° 248 de M. Jean-Yves Le Déaut, et n° 326 de M. Jean Dionis du Séjour.

#### **Après l'article 2 bis**

La Commission a *accepté* le sous-amendement n° 304 du rapporteur à l'amendement n° 223 de M. Jean-Yves Le Déaut, ainsi que les sous-amendements n° 331 et 332 du Gouvernement à l'amendement n° 225 de M. François Brottes.

**Article 2 decies :** *Services de l'ASN*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 324 de M. Claude Birraux.

## TITRE III

### L'INFORMATION DU PUBLIC EN MATIÈRE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE RADIOPROTECTION

CHAPITRE I<sup>ER</sup> : **Droit à l'information en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection**

**Article 3 A (nouveau) :** *Rôle de l'État en matière d'information du public dans le secteur du nucléaire*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 323 de M. Claude Gatignol.

**Article 3 : Droit d'accès aux informations détenues par les exploitants nucléaires**

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 327 de M. Jean Dionis du Séjour.

**Article 4 : Modalités d'exercice du droit d'accès à l'information**

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 321 de M. Claude Gatignol.

**Article 5 : Établissement d'un document à l'usage du public**

La Commission a *accepté* l'amendement n° 328 de M. Jean Dionis du Séjour.

**CHAPITRE II : Les commissions locales d'information**

**Article 6 : Commissions locales d'information**

La Commission a *accepté* l'amendement n° 320 de M. Claude Gatignol, après avoir *accepté* un sous-amendement du rapporteur à cet amendement, précisant que la Commission locale d'information n'accueille de membres du Parlement, qu'à condition qu'ils soient élus dans le département concerné. Elle a aussi *accepté* l'amendement n° 329 de M. Jean Dionis du Séjour.

**CHAPITRE III : Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire**

**Article 7 : Création du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire**

La Commission a *repoussé* le sous-amendement n° 333 du Gouvernement à l'amendement n° 238 de M. Jean-Yves Le Déaut.

**TITRE IV**

**LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE BASE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RADIOACTIVES**

**CHAPITRE I<sup>ER</sup> : Règles applicables aux installations nucléaires de base et au transport de matières radioactives**

**Article 12 : Définition des installations nucléaires de base et régime juridique qui leur est applicable**

M. Claude Gatignol a *retiré* l'amendement n° 319. Au nom de M. Jean-Yves Le Déaut, M. François Dosé a également *retiré* l'amendement n° 255.

**Article 13 : Décisions individuelles relatives aux INB**

La Commission a *repoussé* les amendements n° 317 et 318 de M. Claude Gatignol, puis examiné le sous-amendement n° 334 du Gouvernement à l'amendement n° 209 rect. du rapporteur. Ce dernier a sollicité l'avis des membres de la Commission sur ce sous-amendement, précisant que son amendement initial présentait l'avantage de laisser la

possibilité à l'autorité de sûreté nucléaire de prendre des décisions graduées, y compris, mais non seulement, de suspension. Le Président Patrick Ollier a estimé souhaitable d'adopter le sous-amendement du Gouvernement, jugeant que c'était au Gouvernement d'exercer ses pouvoirs régaliens en matière de sûreté, et qu'il était préférable que l'autorité ne puisse que suspendre le fonctionnement d'une installation. MM. Claude Gatignol et François Dosé ayant également soutenu ce sous-amendement, la Commission l'a *accepté*. Par conséquent, l'amendement n° 316 de M. Claude Gatignol est devenu *sans objet*.

## CHAPITRE II : Contrôles et mesures de police

### **Article 16 :** *Attributions des inspecteurs de la sûreté nucléaire*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 315 de M. Claude Gatignol.

### **Article 21 :** *Recours contre les décisions prises en matière de sûreté*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 314 de M. Claude Gatignol.

## CHAPITRE III : Dispositions pénales en matière d'installations nucléaires de base et de transport de matières radioactives

### *Section 1 : Constatation des infractions*

### **Article 23 :** *Autorisation d'effectuer des prélèvements d'échantillons*

La Commission a *repoussé* l'amendement n° 313 de M. Claude Gatignol.

### *Section 2 : Sanctions pénales*

## CHAPITRE IV : Dispositions applicables en cas d'incident ou d'accident

### TITRE V

### DISPOSITIONS DIVERSES

### **Article 36 :** *Mesures transitoires*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 306 du rapporteur.

### **Article 37 :** *Entrée en vigueur des attributions de la Haute autorité de sûreté nucléaire*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 305 du rapporteur.

### **Article 38 :** *Personnels de la Haute autorité de sûreté nucléaire*

La Commission a *accepté* l'amendement n° 113 de M. Daniel Paul, et l'amendement n° 131 de M. Claude Birraux.